



1102737103

DATE DEPOT :	2011-03-21
NUMERO DE DEPOT :	2011R027773
N° GESTION :	1997B04910
N° SIREN :	411517113
DENOMINATION :	AS COMMUNICATION
ADRESSE :	152 boulevard Haussmann 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2010/12/02
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

AS COMMUNICATION

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 152, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
411 517 113 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

*L'an deux mille dix,
Le deux décembre
A dix heures,*

Les associées de la société **AS COMMUNICATION**, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 500 parts de 16 euros chacune, se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire, 152, boulevard Haussmann 75008 PARIS, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associées présentes en entrant en séance.

Sont présentes :

- **Madame Alejandra SCHAMIS,**
propriétaire de 450 parts sociales
- **Mademoiselle Sandra Cornevaux,**
propriétaire de 50 parts sociales

Seules associées de la Société et représentant en tant que telles, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Alejandra SCHAMIS, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification des statuts après réalisation d'une cession de parts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.



Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION PRELIMINAIRE

L'assemblée générale, constatant que toutes les associées sont présentes ou représentées, décharge purement et simplement la gérante du défaut de convocation par lettre recommandée.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance de deux actes sous seings privés en date du 1^{er} décembre 2010, déposés le 02 décembre 2010, au siège social contre remise d'une attestation de la gérance, portant cession par Madame Noémie SCHAMIS à Madame Sandra CORNEVAUX de la totalité des 25 parts lui appartenant dans la Société, et de Monsieur Gerardo SCHAMIS à Madame Alejandra SCHAMIS, de la totalité des 200 parts lui appartenant dans la société, l'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 7 des statuts par les dispositions suivantes :

Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à 8.000 euros, divisé en 500 parts de 16 Euros entièrement libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs et en fonction des cessions intervenues, savoir :

. Madame Alejandra SCHAMIS

à concurrence de quatre cent cinquante parts sociales, ci450 parts

. Mademoiselle Sandra CORNEVAUX

à concurrence de cinquante parts sociales, ci 50 parts

**Total égal au nombre de parts composant
le capital social (cinq cents parts sociales)**

_____ **500 parts**

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

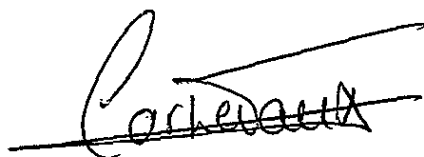
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associées.

Alejandra SCHAMIS
Gérante

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Sandra CORNEVAUX

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent 'C' followed by the name 'Cornevaux' in a cursive script.